

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 05.06.2026 / 05

LUNDI 05 JUIN 2026 à 13 HEURES 30

**A LA SALLE DES FETES
DE LIVAROT – PAYS D'AUGE
Rue du cimetière à FERVAQUES**

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 11
Absents sans pouvoirs : 8
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 05 JUIN le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance à huis-clos, à la salle des fêtes de Fervagues, rue du cimetière, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN.

- **Etaient présents** : M. Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, M. Guillaume ANNE, Mme APERT-PAYNEL Pascale, M. Jean-Claude BÉNARD, M. Jonathan BLIN, Mme Aurélie BOURNAT, M. François BOVE, M. Thierry BRION, M. Didier CALOUÉ, M. Florian CAUDRON, M. Victor CHERADAME, Mme Déborah CHEVALIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, M. Olivier COUTEAU, M. Nicolas D'AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, M. Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mme Marlène FOUQUET, Mme Sylvie GANIVET, Mme Carole HOLAY, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mme Jacqueline JULIEN, M. Didier LALLIER, Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, M. Jonathan LEMARCHAND, M. Christophe LERNER, M. Nicolas LEROUX, M. Jacques LEROYER, M. Joël LOUET, M. Steven MAFIODO, Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ, M. Manuel MOREIRA, M. Sébastien OURSEL, Mme Jennifer PEYRARD, Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU, M. Renaud POTTIER, M. Eddy PROFICHET, M. Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT-STALMANS, M. Eric TANCHON, M. Olivier TOUZÉ, M. Jean TURQUETY, M. Alphonse VAN DARTEL, M. Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme AUBERT-DAUDEVILLE Gwendoline, pouvoir à M. Jean TURQUETY.

- M. Sébastien BRIDE, pouvoir à M. Joël LOUET.
- Mme Tatiana CATHERINE-LECAMUS, pouvoir à Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU.
- Mme Dominique COTTAT, pouvoir à Mme Sylvie GANIVET.
- M. Gilles DESSEIGNE, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER.
- M. Yannick GUICHARD, pouvoir à M. Jean-Claude BÉNARD.
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à M. Didier LALLIER.
- Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, pouvoir à M. Joël VREL.
- Mme Marine ROCQUE LECLUSE, pouvoir à Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST.
- M. Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mme Jacqueline JULIEN.
- M. Matthieu VESQUES, pouvoir à M. Jonathan BLIN.

Absents :

- M. Nicolas CHEREL,
- M. Nicolas EVAIN,
- Mme Alexandrie FOURÉ,
- Mme Marie HEROULT,
- Mme Lou KEHIL,
- Mme Clara LUCIEN,
- Mme Valentine MAS-GRILLOT,
- Mme Céline ROUILLARD.

M. Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

**SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT
DU POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DE
PETITES VILLES DE DEMAIN**

Pour rappel, les villes de Cambremer, Livarot – Pays d'Auge, Mézidon Vallée d'Auge, Orbec, Saint-Pierre-en-Auge et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie sont lauréates du dispositif national Petites Villes de Demain et à ce titre co-pilotent le dispositif. L'ensemble des acteurs de ce dispositif s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

Vu la délibération du 16 mai 2022 concernant la signature de la convention de cofinancement du poste de chef de projet dans le cadre de petites villes de demain ;
Vu la prolongation du dispositif national Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 ;
Vu le recrutement d'un poste de cheffe de projet par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, financé à hauteur de 75% par l'Etat, mis à disposition des collectivités pour la mise en œuvre de leurs projets.

Un avenant est nécessaire pour la prolongation de la répartition du financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain entre la communauté d'agglomération et les communes bénéficiaires jusqu'au 31 décembre 2026.

Le poste étant financé à 75 % par l'Etat, les 25% restants sont répartis entre les communes lauréates du programme : celles-ci s'accordent pour une répartition de principe du temps de travail du chef de projets au prorata de leur nombre d'habitants (période de référence population INSEE 2022), cette proratisation est aussi la clé de financement du reste à charge du coût du poste

Pour la Commune de Livarot – Pays d'Auge, la contribution financière annuelle estimatif sera de 1 610,00 € pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal devra autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la dite-convention ainsi que toutes les pièces nécessaires complémentaires si besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la dite-convention ainsi que toutes les pièces nécessaires complémentaires si besoin.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 08 juin 2026.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Jonathan BLIN

